

10 Port-Gentil

Urbanisme, Habitat social et Logement

Bruno Ben Moubamba fait le tour du propriétaire

SYM
Port-Gentil / Gabon

LE vice-Premier ministre, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement, Bruno Ben Moubamba vient de séjourner, 48 heures durant, dans la capitale économique où il a eu des entretiens avec le gouverneur de province, les collectivités locales, les chefs de quartiers et le personnel des services déconcentrés de son département. Après la visite des chantiers des Trois dorades, du stade omnisports, de la Zone franche de l'Île Mandji (occupée par des squatteurs) et les locaux des services du Cadastre, le séjour de M. Moubamba à Port-Gentil s'est soldé par une conférence de presse. Au cours de cet échange avec les médias, il a indiqué que chaque Gabonais a droit à un logement, à condition qu'il respecte la réglementation en vigueur. Et que chacun doit servir l'Etat et non s'appuyer sur une position administrative pour garantir ses propres intérêts. Fort de cela, les popula-



Photo : Koumouss
Le VPM Bruno Ben Moubamba lors de la séance de travail au cabinet du gouverneur...



Photo : Koumouss
... et à la mairie.



Photo : Koumouss
Les chefs de quartiers ont été sensibilisés sur la vente des terrains.



Photo : Koumouss
Ce genre de constructions en bordure de route est appelé à disparaître.

tions installées dans l'emprise du projet de la route Forasol-Mbega, qui mène vers le stade omnisports, doivent déguerpir, du fait de leur occupation anarchique du site et des constructions en matériaux de récupération, qui avilissent l'image de la cité,

surtout dans une zone qui va abriter les matches de la Coupe des nations Total-2017. « On ne peut pas admettre que des compatriotes fassent la loi de la jungle, en faisant ce qu'ils veulent là où ils veulent et quand ils veulent. Dans tous les cas,

force reste à la loi. Il y a des structures en bordure de la route qui n'ont rien à voir avec les maisons d'habitation », a constaté Bruno Ben Moubamba. Occasion pour le vice-Premier ministre d'expliquer que toute occupation sur le site de l'Île Mandji est

formellement interdite. Aussi, des instructions ont-elles été données au gouverneur de province et aux services de l'urbanisme, de l'habitat et du logement, pour faire respecter cette décision. S'adressant aux collectivités locales, Bruno Ben

Moubamba a décliné le décret 1500 /PR /MHUEDD portant création et organisation de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC), qui exclut les collectivités locales de toute attribution des terrains. Cette compétence est dévolue au seul département de l'Urbanisme, de l'Habitat social et du Logement, a-t-il précisé. Toutefois, il a confirmé que la mairie de Port-Gentil est détentrice de deux titres fonciers. « Nous confirmons que le Conseil municipal est bien titulaire de deux titres fonciers, à savoir les TF N° 1304 et 1305 couvrant le quartier Bac-Aviation. Mais les cessions de ces titres fonciers aux populations doivent obéir aux normes en vigueur en République gabonaise. Je porte à votre connaissance que les services déconcentrés dont j'ai la charge, assurent le rôle de conseiller du Conseil municipal dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat social et du logement », a-t-il martelé. Enfin, il a réaffirmé la volonté du gouvernement de résoudre la problématique du logement au Gabon.

Religion/Islam

Les Mourides célèbrent le grand Magal

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil / Gabon

A l'instar de leur communauté à travers le monde, les Mourides de la capitale économique se sont retrouvés, à leur siège, pour célébrer, le 19 novembre 2016 (le 18 SAFAR du calendrier musulman), le grand Magal qui correspond, pour eux, à la date du départ en exil pour le Gabon de cheikh Ahmadou Bamba, le 5 septembre 1895, à Macke Baari, village situé à 40 km de Touba (Sénégal), la ville sainte des Mourides. Lectures du coran, prières et messages à la communauté et aux invités ont été les temps forts de cette journée, placée sous le thème : sens et portée du Magal. Du développement fait par le conférencier, Sene Ndiop, on retiendra qu'étymologiquement, Magal est un terme wolof qui signifie « rendre hommage », « célébrer », « magnifier ». Par conséquent, le grand Magal a pour objectif de rendre grâce à Dieu. Car, selon l'orateur, si l'administration coloniale avait cru bon de déporter au Gabon cheikh Ahmadou



Photo : Sidonie Ambonguilla
Les Mourides attentifs...



Photo : Sidonie Ambonguilla
... à l'exposé du conférencier, Sene Ndiop.



Photo : Sidonie Ambonguilla
Bachirou Lo délivrant son message de paix pour le Gabon.



Photo : Sidonie Ambonguilla
Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké, fondateur du mouridisme.

Bamba Mbacké, au motif que les chefs religieux pouvaient « favoriser une quelconque résistance anti-coloniale », il existe, en réalité, des raisons cachées du domaine du divin que seul un esprit ouvert peut comprendre et accepter. En effet, soutiendra Sene Ndiop, « les récits et témoignages appuyés par les panégyriques font ressortir la véritable mission que cheikh Ahmadou Bamba Mbacké avait reçue par l'intermédiaire du prophète Mouhamad Rassoulou Iahi (PSL), mission confirmée par Serigne Touba dans "Djazaou sakor : le motif de mon départ au Gabon est la volonté que Dieu a eu d'élever mon rang jusqu'àuprès de lui, de faire de moi l'in-

tercesseur des miens et le serviteur éternel du prophète Mouhamad PSL. La mission faisait apparaître une confrontation avec ses ennemis contemporains, qui n'étaient autres que les colons blancs. Aussi, Dieu seul a inspiré le dessein d'internement dans le cœur des Blancs, l'exil lointain dans les horizons où j'ai obtenu des grâces au-dessus de la sonde de toute exploration". » **OBJECTIF** • Pour les Mourides, l'objectif premier du Magal est spirituel : « Le Magal, c'est rendre grâce à Dieu pour les bienfaits immenses qu'il a accordés à notre cheikh par, d'abord, la lecture du Coran, des Khasssids et l'accomplissement de toutes autres acti-

rités spirituelles conformes à la tradition prophétique. » Le Magal se veut aussi un jour d'introspection spirituelle pour chaque Mouride. Il s'agit de faire le point sur sa qualité de talibé du cheikh El Khadim, s'interroger sur ce que doit être le comportement d'un bon Mouride, sur son engagement dans les recommandations du cheikh, sur ses actions en faveur de l'Islam, etc. Parmi les autres dimensions du Magal, il y a également le partage. Ce qui se traduit, à chaque célébration, par un repas convivial avec les communautés amies invitées à la manifestation. Le Magal est, cette année, à sa 122e édition. Les Mou-

rides de Port-Gentil ont accueilli, pour la circonstance, Bachirou Lo - venu de la ville sainte de Touba -, petit-fils de Serigne Ndam AbdouRahmane Lo, compagnon de cheikh Ahmadou Bamba Mbacké. Il a délivré un message de paix pour toutes les communautés vivant au Gabon. Pour mémoire, cheikh Ahmadou Bamba Mbacké est un saint homme sénégalais que les colons soupçonnaient de visées subversives. Il avait été embarqué à bord du paquebot "Ville de Pernambuco", en septembre 1895, et avait eu à y subir de dures épreuves dont l'hostilité affichée de l'équipage, la ruée d'un taureau déchaîné et toutes sortes d'exactions et de

brimades, que ce soit à Libreville, Lambaréné, au Cap Lopez ou à Mayumba. Une fois prouvée la légèreté des allégations ayant présidé à sa condamnation, il fut réhabilité et rembarqua pour Dakar, le 11 novembre 1902. Il fonda la confrérie des Mourides dont la ville sainte est Touba, au Sénégal, qui, chaque année, à l'occasion du Grand Magal, constitue le plus grand rassemblement musulman après celui de la Mecque. Les Mourides du Gabon ont l'ambition de créer un pèlerinage qui conduirait les adeptes de cheikh Ahmadou Bamba Mbacké à visiter les lieux qu'il a foulés à Libreville, Lambaréné, Port-Gentil et Mayumba.